

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-04

Séance du : Jeudi 4 Mai 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 7
Votants : 9

Dates convocation :
27/04/2017

Date affichage :
15/05/2017

L'an deux mil dix-sept le quatre du mois de mai à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Coraline LANCE, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET, Pierre-Alain VACHERET

Absents excusés : Séverine CALINON donne procuration à Charles PERNOT, Elodie MULLER donne procuration à Pierre-Alain VACHERET

Absents : Hugues ROUGET, Philippe PERNET

Secrétaire de séance : Anne VACHERET

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1) Devis Aire de jeux :

Mr le Maire expose au conseil municipal les différents devis concernant l'aménagement d'une aire de jeux.

Plusieurs devis ont été étudiés :

- Ste MEFRAN pour les jeux : 4 189,00 € HT comprenant une maisonnette et un toboggan ainsi qu'un banc,
- Burdin Bossert pour les fixations : 145,71 € HT,
- Ebenisterie LOPEZ pour la fourniture de rondins de bois : 336,00 € HT,
- Ste MUTELET pour la fourniture de rondins de bois : 342,80 € HT,
- VUILLEMENOT Terrassements pour le terrassement du terrain de jeux, l'aménagement du pourtour du terrain et le gravier : 1 224,00 € TTC
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

RETIENT le devis de la société MEFRAN pour les jeux pour un montant de 4 189,00 € HT,

RETIENT l'entreprise BURDIN BOSSERT pour les fixations des rondins pour un montant de 145,71 € HT,

RETIENT l'ébénisterie LOPEZ pour la fourniture de rondins de bois pour un montant de 336,00 € HT,

RETIENT l'entreprise VUILLEMENOT Terrassements pour le terrassement, l'aménagement et le gravier du terrain pour un montant de 1 224,00 € HT

2) SIDEC : Effacement des réseaux rue des Châteaux et rue du Temple, 2^{ème} tranche :

Mr le Maire expose :

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération :

Effacement Rue du Château et Rue du Temple 2^{ème} tranche

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier en conséquence les installations d'éclairage public. Une subvention pourrait être sollicitée du SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Les travaux comportant l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité impliquent également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes, notamment celles d'Orange, avec la réalisation des infrastructures correspondantes.

-
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération,
APPROUVE le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention et résumées ci-dessous :**

- Réseau électrique : Montant 68 738,77 €, participation collectivité : 13 524,03 €
- Eclairage public : Montant : 33 100,68 €, participation collectivité : 30 007,43 €
- Infrastructure téléphonique : 16 410,62 €, participation collectivité : 13 661,07 €
- Montant total : 118 250,07 €, participation collectivité : 57 192,53 €
-

3) Création des logements au-dessus de la mairie : devis études thermiques :

Mr le Maire expose au conseil municipal les différents devis concernant des études thermiques des 2 logements qui seront créés au-dessus de la mairie.

- IBAO Conseil : 2 210,00 € HT,

- BET DIXIMUS INGENIERIE : 3000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le devis de la société IBAO Conseil pour l'étude thermique des logements pour un montant de 2 210,00 € HT

4) Demandes de subvention :

Mr le Maire expose au conseil municipal les différentes demandes de subvention émanant de l'ADMR, Epicerie sociale du bassin dolois, l'APE de Rochefort sur Nenon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix pour, 1 abstention et 7 voix contre

REFUSE l'octroi d'une subvention à l'ADMR,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix contre,

REFUSE l'octroi d'une subvention à l'Epicerie sociale du bassin dolois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour

ACCORDE une subvention d'un montant de 150 € à l'APE de Rochefort sur Nenon pour l'année 2017

5) Divers :

Vitraux de l'église:

Un devis de restauration des vitraux est à l'étude.

Souvenir Français :

Suite à la participation de la commune concernant l'achat d'une plaque, l'association du « Souvenir Français » a témoigné ses remerciements dans un courrier.

Travaux au Temple :

Les travaux du chemin piétonnier sont presque terminés, l'entreprise Thiou devra venir terminer dès que la pile de bois de Mr Dornier aura été enlevée.

Séance levée à 22h10

Le Maire,
Pascal LOPEZ

